

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 31 décembre 1957.-

Nº 3912/AI.1/03

OBJET:

Aff. MUKAMUYENZI  
c/KAYINAMURA

Monsieur le Greffier du Tribunal du Mwami  
à

N Y A N Z A

Ruhengeri



3126

Monsieur le Greffier,

En réponse à votre lettre 1184/RC 5708/103  
du 2 décembre, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'y a  
pas eu à proprement parler de jugement rendu dans l'affaire  
Mukamuyenzi Gaudentia contre Kayinamura Sosthène.  
Il n'y eut qu'une décision notariale que les juges, après  
dactylographie, refusèrent de signer pour des raisons  
exposées dans ma lettre 2698/AI.12/02 du 7 septembre  
adressée à Monsieur le Résident du Ruanda.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-  
DE MAN.J.